

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3016

8 décembre 2011

### SOMMAIRE

Circuit 1 .....	144722	ITT International Luxembourg S.à.r.l. ..	144751
Grossbötzl, Hemker und Flaskamp Beteili- gungs S.N.C. ....	144767	ITT Remainco Industries S.à r.l. ....	144751
Guisan S.A.H. ....	144768	I.V.Engineering Luxembourg S.A. ....	144722
ICG Minority Partners 2008 S.A. ....	144747	Jabz S.à r.l. ....	144752
ICG Minority Partners 2008 S.A. ....	144747	Jack RIBEIRO S.A. ....	144752
IHM Immo S.A. ....	144747	Jade Soparfi S.à r.l. ....	144752
Ijoint Investments S.A. ....	144748	JR Europe Consulting Sàrl ....	144752
Immobilière Arenberg S.A. ....	144748	Karà Communications Sàrl ....	144754
Industrial Engineering S.A. ....	144748	K-FÉE .....	144753
ING PFCE Top Holdco S.à r.l. ....	144748	KNL .....	144753
Inovatec S.à r.l. ....	144749	KNL .....	144753
Intelsat Global S.A. ....	144722	Kontz Automotive S.A. ....	144753
Intelsat Global Subsidiary S.A. ....	144749	Malbec Investments S.à r.l. ....	144754
Intelsat Holdings S.A. ....	144749	Marsh Invest S.A. ....	144764
Intelsat Intermediate Holding Company S.A. ....	144749	Master's Lodge S.à.r.l. ....	144765
Intelsat Jackson Holdings S.A. ....	144750	Material Economy & Services S.A. ....	144765
Intelsat (Luxembourg) S.A. ....	144749	Melange S.à r.l. ....	144764
Intelsat Operations S.A. ....	144750	Mikro Kapital .....	144764
Intelsat Phoenix Holdings S.A. ....	144750	Milk and Soy .....	144764
Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. .....	144746	Mineral Equipments and Engineering ...	144764
Intercom Services .....	144751	Minit S.A. ....	144765
International Courtage Invest S.E. ....	144750	Mondimmo S.A. ....	144767
Interoute Holdings S.à r.l. ....	144747	Move-In Immobilier S.à r.l. ....	144767
IPMC International Participation and Ma- nagement Consultants S.A. ....	144751	PP-Management S.A. ....	144766
		Tar Immobilière S.A. ....	144767

**I.V.Engineering Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.616.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011149914/15.

(110174412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Intelsat Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Global S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2011149915/11.

(110174182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Circuit 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.571.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of October.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. FCPR Astorg V, a fonds commun de placement à risques, here represented by its management company Astorg Partners SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under French law, having its registered office at 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, registered under number 419 838 545 RCS Paris, and being registered under number GP 98-36 with the AMF,

here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 19 October 2011,

2. Circuit Team V, a société par actions simplifiée à associé unique, incorporated and existing under French law, having its registered office at 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, with register number 535 334 700 R.C.S. Paris,

here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 19 October 2011; and

3. FCPR Astorg Co-Invest FCI, a fonds commun de placement à risques here represented by its management company Astorg Partners SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under French law, having its registered office at 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, registered under number 419 838 545 RCS Paris, and being registered under number GP 98-36 with the AMF,

here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 19 October 2011;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Circuit 1 (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 163.571, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg on 21 September 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles

of association of the Company have been amended for the last time on 19 October 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is validly constituted to deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Creation of an additional class of shares in the share capital of the Company to be named “B Shares”.
2. Creation of an authorized capital of the Company of an amount of two hundred seventy-eight million six hundred forty thousand euro (EUR 278,640,000) (excluding the issued share capital), consisting of two hundred seventy-eight million six hundred forty thousand (278,640,000) A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and authorization to the board of directors to increase the share capital within the limits of the authorized capital without reserving a preferential subscription right to existing shareholders.
3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of six hundred nineteen thousand one hundred eighty-two euro (EUR 619,182) by an amount of two hundred eighty thousand eight hundred fifty-eight euro (EUR 280,858) up to nine hundred thousand forty euro (EUR 900,040) through the issue of:
  - (i) thirty-one thousand two hundred two (31,202) A1 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A2 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A3 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A4 Shares, thirtyone thousand two hundred two (31,202) A5 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A6 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A7 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A8 Shares, and thirty-one thousand two hundred two (31,202) A9 Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each; and
  - (ii) forty (40) new B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, in exchange for a contribution in kind of claims of the contributors against the Company and renunciation to the preferential subscription right of the existing shareholders.
4. Full restatement of the articles of association of the Company.
5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties representing the entire share capital of the Company requested the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to create an additional class of shares in the share capital of the Company which shall be named “B Shares” and each B Share shall have a nominal value of one euro (EUR 1) and have rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company to be restated further to the following resolutions.

#### *Second resolution*

After having heard a special report from the board of directors, the general meeting decides to create an authorized capital (excluding the issued share capital) of the Company of an amount of two hundred seventy-eight million six hundred forty thousand euro (EUR 278,640,000) (excluding the issued share capital), consisting of two hundred seventy-eight million six hundred forty thousand (278,640,000) A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this paragraph, the board of directors is hereby authorised to issue shares as a consequence of the exercise of CPECs within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without withdrawing or reserving a preferential right to subscribe to CPECs issued for the existing shareholders, subject, at all times, to the provisions of any shareholders’ agreement that may be in place from time to time. The authorisation shall be exclusively reserved for the issuance of shares as a consequence of the exercise of CPECs by the Company.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to increase the Company’s share capital by an amount of two hundred eighty thousand eight hundred fifty-eight euro (EUR 280,858) up to nine hundred thousand forty euro (EUR 900,040) through the issue of:

- (i) thirty-one thousand two hundred two (31,202) A1 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A2 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A3 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A4 Shares, thirtyone thousand two hundred two (31,202) A5 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A6 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A7 Shares, thirty-one thousand two hundred two (31,202) A8 Shares, and thirty-one thousand two hundred two (31,202) A9 Shares , having a nominal value of one euro (EUR 1) each; and
- (ii) forty (40) new B Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The newly issued shares have been subscribed and paid up as follows:

1. five thousand three hundred sixty-three (5,363) A1 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A2 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A3 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A4 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A5 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A6 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A7 Shares, five thousand three hundred sixty-three (5,363) A8 Shares and five thousand three hundred sixty-three (5,363) A9 Shares shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each; and six (6) new B shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, have been subscribed by FCI France, a société anonyme with a share capital of three million four hundred fifty thousand one hundred sixty euro (EUR 3,450,160) with registered office at 18, Parc Ariane III, 3-5 rue Alfred Kastler – 78280 Guyancourt, France, registered under number 552 056 533 with the RCS Versailles for a price of six million one hundred ten thousand four euro (EUR 6,110,004).

2. twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A1 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A2 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A3 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A4 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A5 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A6 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A7 Shares, twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A8 Shares and twenty-five thousand eight hundred thirty-nine (25,839) A9 Shares shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each; and thirty-four (34) new B shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, have been subscribed by FCI Asia Pte Ltd. a company organized under the laws of Singapore, whose registered office is at 138 Robinson Road #17-00, The Corporate Office, Singapore 068906, Singapore, registered with the ACRA under number 199201714E for a price of thirty-four million five hundred thirty thousand euro (EUR 34,530,000).

The shares so subscribed by FCI France, prequalified, have been entirely paid up by a contribution in kind consisting of a claim of an amount of six million one hundred ten thousand four euro (EUR 6,110,004) which FCI France has against the Company.

The shares so subscribed by FCI Asia Pte Ltd., prequalified, have been entirely paid up by a contribution in kind of a claim of an amount of thirty-four million five hundred thirty thousand euro (EUR 34,530,000) which FCI Asia Pte Ltd has against the Company.

The contribution of six million one hundred ten thousand four euro (EUR 6,110,004) by FCI France, prequalified, consists of forty-eight thousand two hundred seventy-three euro (EUR 48,273) for the share capital and six million sixty-one thousand seven hundred thirty-one euro (EUR 6,061,731) for the share premium.

The contribution of thirty-four million five hundred thirty thousand euro (EUR 34,530,000) by FCI Asia Pte Ltd., prequalified, consists of two hundred thirtytwo thousand five hundred fifty-eight euro (EUR 232,585) for the share capital and thirty-four million two hundred ninety-seven thousand four hundred fifteen euro (EUR 34,297,415) for the share premium.

The value of the contribution results from a report issued by Mazars Luxembourg, société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.590 as at 20 October 2011, annexed hereto. The conclusion of the report is the following:

“Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.”

The above-mentioned report after having been initialed by the notary and the proxyholder of the appearing parties will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The proof of the value of the contributions and of the ownership of the contributions has been produced to the undersigned notary.

Then, the following persons join the general meeting of shareholders and resolve together with FCPR Astorg V, Circuit Team V and FCPR Astorg Co-Invest FCI prequalified, on the subsequent items of the agenda:

1) FCI France, prequalified, by here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 19 October 2011; and

2) FCI Asia Pte Ltd., prequalified, by here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 19 October 2011.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **“A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name Circuit 1 (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), the present articles of association as well as any agreement between the shareholders, if any, as such agreement may be amended or replaced from time to time.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time, without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at nine hundred thousand forty euro (EUR 900,040), represented by (i) one hundred thousand (100,000) Class A1 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A1 Shares"); (ii) one hundred thousand (100,000) Class A2 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A2 Shares"); (iii) one hundred thousand (100,000) Class A3 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A3 Shares"); (iv) one hundred thousand (100,000) Class A4 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A4 Shares"); (v) one hundred thousand (100,000) Class A5 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A5 Shares"); (vi) one hundred thousand (100,000) Class A6 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A6 Shares"); (vii) one hundred thousand (100,000) Class A7 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A7 Shares"); (viii) one hundred thousand (100,000) Class A8 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A8 Shares"); (ix) one hundred thousand (100,000) Class A9 redeemable shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "A9 Shares" and together with the A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, the "A Shares" and the holders of these shares hereinafter the "A Shareholders"); and (x) forty (40) Class B redeemable shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (hereinafter "B Shares" and the holders of these shares hereinafter the "B Shareholders" each with a nominal value of one euro (EUR 1). Unless the context imposes a different interpretation, any reference made to "shares" in the present articles of association shall refer to both A Shares and B shares and any references to "shareholders" shall refer to both A Shareholders and B Shareholders.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) holding shares of the same class as the new shares offered. In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. Subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time, the general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

**Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at two hundred seventy-eight million six hundred forty thousand euro (EUR 278,640,000) (excluding the issued share capital), consisting of two hundred seventy-eight million six hundred forty thousand (278,640,000) A Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

6.2 During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article 6.2, the board of directors is hereby authorised to issue shares as a consequence of the exercise of CPECs within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without withdrawing or reserving a preferential right to subscribe to CPECs issued for the existing shareholders, subject, at all times, to the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time. The authorisation shall be exclusively reserved for the issuance of shares as a consequence of the exercise of CPECs by the Company.

6.3 Such authorisation may be renewed one or several times by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in accordance with the quorum and majority requirements for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.4 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the quorum and majority rules required for amendments of these articles of association.

**Art. 7. Shares.**

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value. Each share carries the right to one vote.

7.2 The shares of the Company are in registered form. The holders of shares, bonds or any other registered securities issued by the Company may not request the conversion of these securities into shares, bonds or other securities in bearer form.

7.3 The Company may have one or several shareholders.

7.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 8. Redemption of A shares.**

8.1 A Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Each of the classes A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 and A9 Shares may be redeemed only in its entirety.

8.2 Subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time, and subject to the payment of the dividend referred to in article 29.6 in respect of the B shares if and when the IRR or Multiple thresholds are reached, the redemption of these A Shares is permitted under the conditions provided for by article 49-8 of the Law, and in particular on condition (i) that the A shares are fully paid up, (ii) that the terms and conditions laid down for the redemption in the articles of association are respected, (iii) that the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption, (iv) that an amount equal to the nominal value of all the shares redeemed is included in a reserve which cannot, except in the event of a reduction of capital, be distributed to the shareholders (except in the event of a new issue), (v) that any premium paid in favour of shareholders may only be paid from sums which are available for distribution.

8.3 In the event of a reduction in the share capital of the company as a result of a redemption and cancellation of one or more classes of A Shares, the holders of the A Share(s) which were redeemed and cancelled shall receive from the Company a sum equal to the Cancellation Value per Share for each A Share in the class(es) concerned held by them and cancelled. For the purposes of the present articles of association, "Cancellation Value per Share" shall mean a pro rata amount per share of (i) the nominal value per A share to be cancelled plus (ii) the total amount of realized profits since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves (excluding for the purposes of this calculation any share premium), but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association, and by any amounts due to the holders of B Shares in accordance with article 29.6 hereof (the "Available Amount") of the class of shares concerned for the period determined in accordance with article 8.5 of the present articles of association for the various classes of A shares.

8.4 The board of directors shall calculate the Available Amount for a class of A Shares redeemed on the basis of the interim accounts of the Company which shall not be dated more than eight (8) days before the date of the redemption (the "Interim Accounts"). The Available Amount shall be calculated at all times in such a manner that (i) the amount available for distribution to A Shares, in accordance with the present articles of association, is not exceeded and (ii) that the total Cancellation Value per Share for all Shares redeemed during a financial year is not exceeded by the amount available for distribution determined in accordance with the Law for the relevant financial year. If the annual accounts reveal that the total Cancellation Value per Share paid for the redeemed and cancelled Shares exceeds the amount available for distribution during this period, any future distribution to A Shareholders and/or the Cancellation Value per Share of an additional redeemed class of A Shares, if applicable, shall be reduced in accordance.

8.5 The Available Amount is determined by reference to Class Periods (as defined below), which are determined as follows:

- The period for A9 Shares is the period beginning at the date of incorporation of the Company and ending at the Date of the Class 9 Interim Accounts (the “Period A9”);
- The period for A8 Shares is the period beginning the day after Period A9 and ending at the Date of the A8 Interim Accounts (the “Period A8”);
- The period for A7 Shares is the period beginning the day after Period A8 and ending at the Date of the Class A7 Interim Accounts (the “Period A7”);
- The period for A6 Shares is the period beginning the day after Period A7 and ending at the Date of the Class A6 Interim Accounts (the “Period A6”);
- The period for A5 Shares is the period beginning the day after Period A6 and ending at the Date of the Class A5 Interim Accounts (the “Period A5”);
- The period for A4 Shares is the period beginning the day after Period A5 and ending at the Date of the Class A4 Interim Accounts (the “Period A4”);
- The period for A3 Shares is the period beginning the day after Period A4 and ending at the Date of the Class A3 Interim Accounts (the “Period A3”);
- The period for A2 Shares is the period beginning the day after Period A3 and ending at the Date of the Class A2 Interim Accounts (the “Period A2”); and
- The period for A1 Shares is the period beginning the day after Period A2 and ending at the Date of the Class A1 Interim Accounts (the “Period A1”);

For purposes of the present articles of association:

- a “Class Period” means Period A1, Period A2, Period A3, Period A4, Period A5, Period A6, Period A7, Period A8 et Period A9;
- a “Date of the Interim Accounts” means the date at which the interim accounts are established and approved by the board of directors of the Company, which must not be later than the final day of the third month following the final day of the financial year during which the Class Period in question began, unless it was extended in accordance with article 8.6 of these articles of association; and
- the “Class A1 Interim Accounts” means the interim accounts of the Company prepared in accordance with the Law for the redemption and cancellation of A1 Shares, and the Class A2 Interim Accounts, the Class A3 Interim Accounts, the Class A4 Interim Accounts, the Class A5 Interim Accounts, the Class A6 Interim Accounts, the Class A7 Interim Accounts, the Class A8 Interim Accounts and the Class A9 Interim Accounts shall be interpreted accordingly.

8.6 In the event that one class of A Shares has not been redeemed and cancelled on the final day of the third month following the final day of the financial year during which the relevant Class Period commenced, this Class Period shall be extended and shall (i) commence at the date following the final day of the previous Class Period and (ii) end at the final day of the third month following the next financial year (the “New Date”). The same extension shall be applied again if until such New Date, the relevant class of class of A Shares is not redeemed. The subsequent Class Periods shall be adapted accordingly.

#### **Art. 9. Redemption of B Shares.**

9.1 B Shares are redeemable shares pursuant to article 49-8 of the Law. Article 8.2 is applicable mutatis mutandis to B Shares. Once they have been redeemed by the Company, B Shares shall be cancelled as soon as possible.

9.2 At the Maturity Date, B Shares shall be redeemed (if they are not transferred in accordance with article 9.4) in their entirety only, at the request of the Company. Subject to the provisions of the Law and the present articles of association, the redemption shall take place in accordance with the decision of the board of directors. At least thirty (30) days before the redemption date, notification must be sent by electronic mail or by an internationally renowned courier delivery company to every B Shareholder, to its last known address in the Company register of shareholders, notifying this Shareholder of the redemption, specifying the date of the redemption, the price of the redemption, the procedure required for submitting B Shares to the Company with a view to the redemption and the detailed calculation of the redemption price, together with relevant supporting information. Each holder of a B share must deliver any B Share certificates held to the Company.

In the situation where the calculation of the price of redemption is not agreed by the holders of B Shares, the price of redemption shall be determined by a reputable international audit firm (the “Expert”) acting upon request of the most diligent party (holders of B Shares or board of directors) or, failing agreement on such designation, the Expert shall be designated by the President of the District Court of Luxembourg for commercial matters under summary proceedings (procédure de référés) among audit firms with international reputation operating in Luxembourg.

The Expert shall act as joint representative of the parties. The Expert shall calculate the price of redemption in accordance with the provisions of these articles of association and of any shareholders’ agreement that may be in place from time to time.

The Expert will be granted access to all documents necessary for the conduct of his/her/its assignment. The Expert shall make his/her/its determination of the price of redemption after granting due hearings to all relevant parties, and use its best efforts to deliver such determination to each of the relevant parties within twenty (20) days of his/her/its appointment.

The price of redemption as determined by the Expert shall be final and binding upon the holders of B Shares and the Company.

The costs and fees of the Expert shall be borne by the Company.

9.3 The redemption price of B Shares shall be determined as follows:

(i) if the redemption takes place within 36 months following the Date of Issue, the price of the redemption owed to B Shareholders, calculated in proportion to the number of B Shares held by them, shall be as follows: (a) if the IRR is lower or equal to 30%, an amount equal to the nominal value of B Shares, and (b) if the IRR is higher than 30%, an amount corresponding to 20% of the Proceeds 1 less any Proceeds received by the B Shareholders in such capacity in accordance with any shareholders' agreement that may be in place from time to time, although this amount may not however exceed the nominal value of B Shares, plus the amount of any share premium owed in respect of B Shares and the Fixed Dividend;

(ii) if the redemption takes place during, or after the 37th month following the Date of Issue, the price of the redemption owed to B Shareholders, calculated in proportion to the number of B Shares held by them, shall be as follows: (a) if the Multiple is lower or equal to 2.5, an amount equal to the nominal value of B Shares, and (b) if the Multiple is higher than 2.5, an amount corresponding to 20% of the Proceeds 2 less any Proceeds received by the B Shareholders in such capacity in accordance with any shareholders' agreement that may be in place from time to time, although this amount may not however exceed the nominal value of B Shares, plus the amount of any share premium owed with respect to the B Shares and the Fixed Dividend.

Notwithstanding any provision to the contrary in the articles of association, the price of redemption shall always be limited to the amount (i) of the nominal value of the B Shares plus (ii) the distributable amounts available to the Company for distribution at the time of the redemption and determined in accordance with the Law.

For the purposes of this article,

"Affiliate" has the meaning as defined in any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of the Company;

"Control" has the meaning as defined in any shareholders' agreement that may be entered into between the shareholders of the Company;

"Disposal" means the transfer of all Securities of the Company and/or the Subsidiaries owned directly or indirectly by the Sponsor;

"Date of Issue" means 20 October 2011;

"Disbursements" means (i) all amounts paid by the Sponsor to the Company, or a company of its Group or Manco in respect of the subscription of Securities at the Date of Issue, (ii) all other sums paid by the Sponsor to subscribe for Securities issued by the Company, a company of its Group or Manco after that date or in respect of any advance made to the Group or Manco from that date or (iii) all sums paid by the Sponsor to acquire Securities of the Company, a company of its Group or Manco, it being understood that the Management Bridge Loan shall be excluded from this definition.

"Fidji Bonds" means any interest bearing non-convertible bonds which are issued on the Date of Issue by the Company to the benefit of FCI Asia Pte. Ltd and FCI France SA.;

"Fixed Dividend" means the amount payable to the B Shareholders in the event of the redemption of B Shares in only those cases provided for in article 9 of these articles of association; it corresponds to 5% per year (calculated on a daily basis taking into account a year containing 365 days) of the nominal value of the B Shares, plus the amount of any share premium owed on the B Shares less all amounts received by the B Shareholders in such capacity; at the end of each period of twelve months following the Date of Issue, the amount of the Fixed Dividend accumulated during this period shall be added to the amount of the nominal value of the B Shares, of the share premium owed on the B Shares and of the Fixed Dividend (decreased as provided above, as the case may be) accumulated during the preceding periods of twelve months and the total shall serve as a basis for the calculation of the Fixed Dividend for the following period of twelve months;

"Group" means the Company and its Subsidiaries;

"IRR" means the internal rate of return of the Sponsor calculated in accordance with the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

"Management Bridge Loan" means any short term shareholder loan granted to the Company from time to time;

"Maturity Date" refers to the date of Disposal;

"Multiple" means the ratio between Receipts and the Disbursements;

"Manco" means Congress FMM, a French société par actions simplifiée having its registered office at 15 rue du Louvre – 75001 Paris, registered under number 535 115 257 RCS Paris;

"Proceeds" means all amounts received by the Securities holders of the Company (i) from the Group and Manco for any reason and, in particular, with respect to or in connection with the holding of Securities of the Company, of any



company of its Group and of Manco, subscribed or purchased by the Securities holders of the Company and their Affiliates (dividends, interest, capital reductions, etc.) and repayment of any advance (including any interest and any other remuneration for such advance) granted by the Securities holders of the Company and their Affiliates to the Group and to Manco; and (ii) in consideration for the Transfer of Securities of the Company, a company of its Group and Manco held by the Securities holders of the Company and their Affiliates or claims vis-à-vis the Group and Manco, it being understood that:

- the structuring fee up to EUR 3,000,000 (three million euros) received by the Sponsor at the Date of Issue and the exit fee provided in any shareholders' agreement that may be in place from time to time, and received by the Sponsor on the Maturity Date will be excluded from the Proceeds;

- external costs or related expenses reasonably incurred by the Securities holders of the Company in accordance with any shareholders' agreement that may be in place from time to time and related to the completion of the Disposal will be deducted;

- the Management Bridge Loan, the Fidji Bonds and the Class B Shares will be deducted from the Proceeds;

"Proceeds 1" means the fraction of the Proceeds exceeding the pro rata amount of the Proceeds which is distributed or allocated to the Securities holders of the Company so that the IRR of the Sponsor be higher than thirty percent (30%).

"Proceeds 2" means the fraction of the Proceeds exceeding the pro rata amount of the Proceeds distributed or allocated to the Securities holders of the Company so that the Multiple of the Sponsor be higher than 2.5;

"Receipts" means all amounts received by the Sponsor (i) from the Group and Manco for any reason and, in particular, with respect to or in connection with the holding of Securities of the Company, of any company of its Group and of Manco subscribed or purchased by the Sponsor (dividends, interest, capital reductions, etc.) and repayment of any advance (including any interest and any other remuneration for such advance) granted by the Sponsor to the Group and Manco and (ii) in consideration for the Transfer of Securities of the Company, a company of its Group and Manco held by the Sponsor or claims vis-à-vis the Group and Manco, it being understood that:

- the structuring fee up to € 3,000,000 (three million euros) received by the Sponsor at the Date of Issue and the exit fee provided in any shareholders' agreement that may be in place from time to time and received by the Sponsor on the Maturity Date will be excluded from Receipts;

- the share of the Sponsor of external costs or related expenses reasonably incurred by the shareholders in accordance with any shareholders' agreement that may be in place from time to time and related to the completion of the Disposal will be deducted;

- the Management Bridge Loan will be deducted from the Receipts.

"Subsidiary" means any entity that the Company directly or indirectly Controls;

"Sponsor" means FCPR Astorg V, represented by its management company Astorg Partners;

"Security" means any share or other security issued or to be issued by a company or, more generally, to all other rights giving access or likely to give access, directly or indirectly, immediately or in the future, with or without any exercise, notice or other formality by conversion, exchange, repayment, presentation of a warrant or by any other means, to the allocation of a security representing or giving access to a fraction of the share capital, of the profits, of the liquidation surplus or voting rights, including all preferential rights of subscription to any shares issued in the context of an increase in capital or to any securities issued or allocated as a result of a transformation, merger, spin-off, contribution or similar operation (or part of the attributes of such shares, securities or rights ownership); for the avoidance of doubt the Fidji Bonds shall not be included in this definition of Security;

"Transfer" means the transfer of any right or obligation, particularly in the context of Transfer of Securities, (i) all transfer of, assignment, or transfer of legal or beneficial title (e.g., usufruct, bare ownership) or transfer of full ownership by any legal means (including by exchange, sale and repurchase, contribution to a company, spinoff, partial hive-down, transfer in lieu of payment, demerger), (ii) any transfer by reason of death or transfer in trust or fiducie or similar transactions, (iii) any transfer whether or not in return for payment even when the transfer is carried out as part of an auction ordered by a court or where the transfer of ownership is delayed, (iv) any transfer in connection with a contribution, with or without division of beneficial title and legal title, guarantee, "convention de croupier", redemption or otherwise, (v) any transfer with or without benefit of usufruct, loan, provision of a guarantee following a pledge over the Securities or following the enforcement of a pledge over the Securities, or the entry into a "convention de croupier" and (vi) all promises of performing these transactions. The verb "Transfer" shall be understood in the same way;

9.4 If, on the Maturity Date, B Shares are not redeemed by the Company but transferred to the Sponsor, an Affiliate or a third party, the transfer price of the B Shares shall be equal to their redemption price as determined above.

#### **Art. 10. Register of shares - Transfer of shares.**

10.1 A register of shares shall be kept by the Company, which shall be available for inspection by shareholders. The register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

10.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend

the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

10.3 The shares are freely transferable subject to the provisions of the Law and the provisions of any agreement, if any, between the shareholders of the Company.

10.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

### **C. General meetings of shareholders**

#### **Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.**

11.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 12. Convening of general meeting of shareholders.**

12.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the statutory auditor(s).

12.2 It must be convened by the board of directors or the statutory auditor(s) upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

12.3 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be dispatched to each shareholder by registered mail and e-mail to the e-mail address provided to the Company at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

12.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they and have waived any convening requirement the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.**

13.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the 4<sup>th</sup> Wednesday of the month of June at 3 pm (CEST). Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

13.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors

13.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

13.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders

13.5 Shareholders participating in a meeting by conference call, through videoconference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

13.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

13.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

#### **Art. 14. Quorum and Vote.**

14.1 Each share is entitled to one (1) vote.

14.2 The general meeting of shareholders may deliberate or act validly only if at least a majority of the A Share is present or represented and except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a

general meeting of shareholders duly convened shall not require any further presence quorum. Such resolutions shall be adopted if approved by a simple majority of the votes validly cast including a simple majority of the votes of the A Shares validly cast. Abstentions and nil votes are not be taken into account.

**Art. 15. Amendments of the articles of association.** These articles of association may be amended by a majority of at least three-quarters of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the Company's share capital is present or represented, it being understood that no shareholder may oppose any amendment to these articles of association which is consistent with any shareholders' agreement that may be in place from time to time. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least three-quarters of the votes validly cast. Abstentions and nil votes are not be taken into account.

**Art. 16. Change of nationality.** The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

**Art. 17. Adjournment of general meeting of shareholders.** The board of directors may adjourn any general meeting of shareholders that has commenced for four (4) weeks. By such an adjournment of a general meeting of shareholders, any resolution already adopted shall be cancelled.

**Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.**

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon request.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two (2) of its members.

## D. Management

**Art. 19. Composition and Powers of the board of directors.**

19.1 The Company shall be managed by a board of directors whose members do not necessarily have to be shareholders and composed of at least three (3) members.

However, where the Company has been formed by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

19.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 20. Daily management.**

20.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, may be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholder or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

20.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 21. Election, Removal and Term of office of directors.**

21.1 The directors shall be elected from a list of candidates proposed by the holders of the A Shares, such list being determined by a simple majority vote of the holders of A Shares, in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time. The general meeting of shareholders elects the directors and determines their remuneration and term of office.

21.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is elected. Directors may be re-elected for successive terms.

21.3 The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting, in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

21.4 Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented, in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

21.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal

entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

#### **Art. 22. Vacancy in the office of a director.**

22.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

22.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 23. Convening meetings of the board of directors.**

23.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

23.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors three (3) calendar days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

23.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

#### **Art. 24. Conduct of meetings of the board of directors.**

24.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

24.2 The chairman shall chair all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

24.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of his colleagues.

24.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

24.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

24.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote.

24.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

24.8 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The directors may express their consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 25. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.**

25.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by any two (2) directors present. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) directors. If the Company is managed by a sole director, the sole director will sign these documents.

25.2 The decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director.

#### **Art. 26. Dealing with third parties.**

26.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) directors or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of directors. If the Company is managed by a sole director, the Company will be bound by the sole signature of the sole director.

26.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

### **E. Supervision of the company**

#### **Art. 27. Statutory Auditors - Independent Auditors.**

27.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

27.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

27.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

27.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseurs) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

27.5 An independent auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

### **F. Year - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 28. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

#### **Art. 29. Annual accounts - Allocation of profits.**

29.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law.

29.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

29.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

29.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

29.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

29.6 On the recommendation of the board of directors, the general meeting of associates shall determine the way in which the remainder of the net annual profits are used in compliance with legal and statutory obligations. If the general meeting of associates decides to distribute dividends, the distributions shall be made in the following order:

- (a) Firstly, each A9 Share will receive an amount corresponding to 0.05 % of its nominal value, then (ii) each A8 share will receive an amount corresponding to 0.1 % of its nominal value, then (iii) each A7 share will receive an amount corresponding to 0.15 % of its nominal value, then (iv) each A6 share will receive an amount corresponding to 0.2 % of its nominal value, then (v) each A5 Share will receive an amount corresponding to 0.25 % of its nominal value, then (vi) each A4 Share will receive an amount corresponding to 0.3 % of its nominal value, then (vii) each A3 Share will receive an amount corresponding to 0.35 % of its nominal value, then (viii) each A2 Share will receive an amount corresponding to 0.4 % of its nominal value, then (ix) each A1 Share will receive an amount corresponding to 0.45 % of its nominal value, then (x) B Shares will receive a distribution amount corresponding to 5 % of their nominal value; and

- (b) Secondly, (i) holders of A Shares will receive on a pro rata basis the remaining Available Amount; and (ii) if (x) a distribution takes place within 36 months after the Date of Issue and if the IRR is higher than 30%, or (y) if a distribution takes place as from the 37th month after the Date of Issue and the Multiple is higher than 2.5 , holders of B Shares will receive an amount as determined in accordance with article 9.3 (i) or 9.3 (ii) as the case may be hereof. For the calculations referred to in this clause 29.6 (b), the IRR and Multiple shall be calculated as of the date of any such distribution.

#### **Art. 30. Interim dividends - Share premium.**

30.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

30.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

30.3 Any share premium will, in case of reimbursement, be paid on a pro rata basis only to shareholders holding the A Shares with the highest number after payment of an amount determined in accordance with Article 29.6 (a) to holders of the other A Shares.

## G. Liquidation

### Art. 31. Liquidation.

31.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

31.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in such a way that (i) the B Shares shall receive an amount equal to their redemption price as determined pursuant to article 9 and (ii) the remaining amounts are distributed to the A Shares on a pro rata basis.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 32. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. In case of conflict between these articles of association and any shareholders' agreement, if any, the provisions of the shareholders' agreement shall prevail to the extent permitted by law."

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1. FCPR Astorg V, un fonds commun de placement à risques représenté aux fins des présentes par sa société de gestion Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée, constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, dont le numéro d'identification unique est le 419 838 545 RCS Paris et dont le numéro d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers est le GP 98-36,

ici représentée par M. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 octobre 2011.

2. Circuit Team V, une société par actions simplifiée à associé unique, constituée et existant sous les lois française, ayant son siège social au 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, dont le numéro d'identification unique est le 535 334 700 RCS Paris,

ici représentée par M. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 octobre 2011, et

3. FCPR Astorg Co-Invest FCI, un fonds commun de placement à risques représenté aux fins des présentes par sa société de gestion Astorg Partners SAS, une société par actions simplifiée, constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social au 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, dont le numéro d'identification unique est le 419 838 545 RCS Paris et dont le numéro d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers est le GP 98-36,

ici représenté par M. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 octobre 2011.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de Circuit 1 (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 571, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 octobre 2011 suivant un acte de maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute obligation de notification, l'assemblée générale des actionnaires est valablement constituée et considère l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création d'une classe d'actions supplémentaire dans le capital social de la Société nommée «Actions B».

2. Création d'un capital autorisé de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-huit millions six cent quarante mille euros (EUR 278.640.000,-) (excluant le capital social émis) représenté par deux cent soixante-dix-huit millions six cent quarante mille (278.640.000) Actions A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et autorisation au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant.

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de six cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 619.182,-) par un montant de deux cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 280.858,-) jusqu'à neuf cent mille quarante euros (EUR 900.040,-) par l'émission de:

(i) trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A1, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A2, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A3, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A4, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A5, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A6, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A7, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A8, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A9, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(ii) quarante (40) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un apport en nature de créances détenues par les apporteurs sur la Société et renonciation du droit préférentiel de souscription des actionnaires existant.

4. Refonte des statuts de la Société.

5. Divers.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, après avoir revu l'ordre du jour, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer une classe d'actions supplémentaire dans le capital social de la Société qui sera nommée «Actions B» et chacune des Actions B aura une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et aura les droit et obligations prévus dans les statuts de la Société devant être refondus suivant les résolutions suivantes.

#### *Seconde résolution*

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de créer un capital autorisé (excluant le capital émis) de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-huit millions six cent quarante mille euros (EUR 278.640.000,-) représenté par deux cent soixante-dix-huit millions six cent quarante mille (278.640.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, ou d'augmenter le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations du présent paragraphe, le conseil d'administration est autorisé aux termes des présents statuts à émettre des actions en conséquence de l'exercice d'obligations convertibles, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles obligations convertibles à émettre, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait exister de temps en temps. L'autorisation couvre exclusivement l'émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 280.858,-) jusqu'à neuf cent mille quarante euros (EUR 900.040,-) par l'émission de:

(i) trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A1, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A2, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A3, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A4, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A5, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A6, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A7, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A8, trente et un mille deux cent deux (31.202) Actions A9, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et

(ii) quarante (40) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les nouvelles actions émises ont été souscrites et payées comme il suit:

1. cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A1, cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A2, cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A3, cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A4, cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A5, cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A6, cinq mille trois cent

soixante-trois (5.363) Actions A7, cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A8 et cinq mille trois cent soixante-trois (5.363) Actions A9, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et six (6) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été souscrites par FCI France, une société anonyme, ayant un capital social de trois millions quatre cent cinquante mille cent soixante euros (EUR 3.450.160,-), ayant son siège social au 18, Parc Ariane III, 3-5 rue Alfred Kastler – 78280 Guyancourt, France, immatriculée sous le numéro d'identification unique 552 056 533 RCS Versailles pour un montant de six millions cent dix mille quatre euros (EUR 6.110.004,-).

2. vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A1, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A2, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A3, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A4, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A5, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A6, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A7, vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A8 et vingt-cinq mille huit cent trente-neuf (25.839) Actions A9, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et trente-quatre (34) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été souscrites par FCI Asia Pte Ltd., une société régie par les lois de Singapour, dont le siège social se situe au 138 Robinson Road #17-00, the Corporate Office, Singapour 068906, Singapour, enregistrée auprès de l'ACRA sous le numéro 199201714E, pour un montant de trente-quatre millions cinq cent trente mille euros (EUR 34.530.000).

Les actions souscrites par FCI France, prénommée, ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions cent dix mille quatre euros (EUR 6.110.004,-) que FCI France détient contre la Société.

Les actions souscrites par Asia Pte Ltd., prénommée, ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trente-quatre millions cinq cent trente mille euros (EUR 34.530.000) que Asia Pte Ltd. détient contre la Société.

L'apport de six millions cent dix mille quatre euros (EUR 6,110,004) de FCI France, prénommé, consiste en quarante-huit mille deux cent soixante-treize euros (EUR 48,273) pour le capital social et six millions soixante et un mille sept cent trente et un (EUR 6,061,731) pour la prime d'émission.

L'apport de trente-quatre millions cinq cent trente mille euros (34.530.000) de Asia Pte Ltd., prénommé, consiste en deux cent trente-deux mille cinq cent quatrevingt-cinq euros (EUR 232.585) pour le capital social et trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze euros (EUR 34.297.415) pour la prime d'émission.

La valeur de l'apport résulte d'un rapport émis par Mazars Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590 le 20 octobre 2011, annexé au présent acte. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport mentionné ci-dessus, après avoir été paraphé par le notaire et les détenteurs des procurations des parties comparantes restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

Ensuite, les personnes suivantes rejoignent l'assemblée générale des actionnaires et décident ensemble avec FCPR Astorg V, Circuit Team V and FCPR Astorg Co-Invest FCI prénommé, sur les points suivants de l'ordre du jour:

1) FCI France, prénommée, ici représentée par M. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 octobre 2011,

2) FCI Asia Pte Ltd., prénommée, ici représentée par M. Sigurdur Gudmannsson, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 octobre 2011.

Lesdites procurations paraphées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de refondre les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **«A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Circuit 1 (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts ainsi que tout pacte entre les actionnaires, s'il y en a, tel que modifié ou remplacé de temps en temps.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estimera utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social est fixé à neuf cent mille quarante euros (EUR 900.040), représenté par (i) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A1 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A1»); (ii) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A2 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A2»); (iii) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A3 d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, (ci-après les «Actions A3»); (iv) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A4 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A4»); (v) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A5 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A5»); (vi) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A6 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A6»); (vii) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A7 d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, (ci-après les «Actions A7»); (viii) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A8 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A8»); (ix) cent mille (100.000) actions rachetables de catégorie A9 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions A9 et ensemble avec les Actions A1, Actions A2, Actions A3, Actions A4, Actions A5, Actions A6, Actions A7, Actions A8, les «Actions A» et les détenteurs de celles-ci ci-après les «Actionnaires A»); et (x) quarante (40) actions rachetables de catégorie B d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, (ci-après les «Actions B» et les détenteurs de celles-ci ci-après les «Actionnaires B») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Sauf si le contexte impose une lecture différente, toute référence faite dans les présents statuts aux «actions» visera à la fois les Actions A et les Actions B et toute référence aux «actionnaires» visera à la fois les Actionnaires A et les Actionnaires B.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts ou comme prévu dans les présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s) détenant des actions de la même catégorie que les nouvelles actions offertes. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la période de souscription. Sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait exister de temps à autre, l'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existants ou autoriser le conseil d'administration à le faire, dans les conditions requises pour une modification des présents statuts ou selon les modalités prévues par l'article 6 ci-dessous.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social, est fixé à un montant total de deux cent soixante-dix-huit million six cent quarante mille euros (EUR 278.640.000), représenté par deux cent soixante-dix-huit million six cent quarante mille (278.640.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.2 Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, ou d'augmenter le capital autorisé

de la Société conformément aux stipulations du présent article 6.2, le conseil d'administration est autorisé aux termes des présents statuts à émettre des actions en conséquence de l'exercice d'obligations convertibles, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles obligations convertibles à émettre, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait exister de temps à autre. L'autorisation couvre exclusivement l'émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles par la Société

6.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra dépasser cinq (5) ans.

6.4 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix.

7.2 Les actions de la Société sont nominatives. Les porteurs d'actions, d'obligations ou autre titres nominatifs émis par la Société ne pourront demander la conversion de ceux-ci en actions, obligations ou titres aux porteurs.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 8. Rachat des Actions A.**

8.1 Les Actions A sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Chaque catégorie d'Actions A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 et A9 peut être rachetée dans sa totalité uniquement.

8.2 Sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait exister de temps à autre et sous réserve du paiement des dividendes dont il est fait référence à l'article 29.6 relatif aux Actions B si et lorsque les seuils du TRI ou Multiple sont atteints, le rachat de ces Actions A est permis sous les conditions prévues par articles 49-8 de la Loi, notamment (i) que les Actions A soient entièrement libérés, (ii) que les termes et conditions pour le rachat prévues dans les statuts soient respectées, (iii) que le rachat se fasse uniquement à l'aide de sommes distribuables en conformité avec la Loi ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue du rachat, (iv) qu'un montant égal à la valeur nominale des actions rachetées soit incorporé dans une réserve qui ne pourra, sauf en cas de réduction de capital, être distribuée aux actionnaires (sauf en cas de nouvelle émission), (v) qu'une éventuelle prime versée en faveur des actionnaires ne soit prélevée que sur des sommes distribuables.

8.3 En cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat et annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de Actions A, les détenteurs d'actions de la/les classe(s) d'Actions A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action A de la/les classe(s) concernée(s) détenues par eux et annulée(s). Pour le besoin des présentes, «Valeur d'Annulation par Action» désigne (i) la valeur nominale par Action A à annuler plus (ii) le montant total du résultat réalisé depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables (excluant pour les besoins de ce calcul toute prime d'émission) et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire, et par tout montant dû aux porteurs d'actions de classes B conformément à l'article 29.6 ci-dessous (le «Montant Disponible») de la classe d'actions concernée pour la période déterminée conformément à l'article 8.5 des présentes pour les différentes classes d'Actions A.

8.4 Le conseil d'administration calculera le Montant Disponible pour une classe d'Action A rachetées sur la base de comptes intermédiaires de la Société qui ne seront pas datés de plus de huit (8) jours avant la date de rachat (les «Comptes Intérimaires»). Le Montant Disponible sera calculé à tout moment de telle manière que (i) le montant disponible pour distribution aux Actions A conformément aux dispositions des présents statuts ne soit pas dépassé et (ii) que la Valeur d'Annulation par Action totale pour toutes les Actions rachetées pendant un exercice social n'excède pas le montant disponible pour une distribution déterminé conformément à la Loi pour cet exercice social. S'il s'avère sur base des comptes annuels que la Valeur d'Annulation par Action totale payée pour les Actions rachetées et annulées excède le Montant Disponible pour une distribution dans cette période, toute distribution future aux Actionnaires A et/ou la Valeur d'Annulation par Action d'une classe d'actions A supplémentaires rachetée, si applicable, seront réduites en conséquence.

8.5 Le Montant Disponible est déterminé par référence à des Périodes de Classe (comme défini ci-dessous), qui sont déterminées comme suit:

- La période pour les Actions A9 est la période débutant à la date de constitution de la Société et finissant à la Date des Comptes Intérimaires de Classe A9 (la «Période A9»);
- La période pour les Actions A8 est la période débutant le jour après la Période A9 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A8 (la «Période A8»);

- La période pour les Actions A7 est la période débutant le jour après la Période A8 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A7 (la «Période A7»);
- La période pour les Actions A6 est la période débutant le jour après la Période A7 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A6 (la «Période A6»);
- La période pour les Actions A5 est la période débutant le jour après la Période A6 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A5 (la «Période A5»);
- La période pour les Actions A4 est la période débutant le jour après la Période A5 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A4 (la «Période A4»);
- La période pour les Actions A3 est la période débutant le jour après la Période A4 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A3 (la «Période A3»);
- La période pour les Actions A2 est la période débutant le jour après la Période A3 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A2 (la «Période A2»); et
- La période pour les Actions A1 est la période débutant le jour après la Période A2 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A1 (la «Période A1»).

Aux fins des présentes:

- une «Période de Classe» désigne chacune des Période A1, Période A2, Période A3, Période A4, Période A5, Période A6, Période A7, Période A8 et Période A9;
- un «Date des Comptes Intérimaires» désigne la date à laquelle des comptes intérimaires sont établis et approuvés par le conseil d'administration de la Société, qui ne doit être plus tard que le dernier jour du troisième mois suivant le dernier jour de l'exercice social en cours duquel la Période de Classe pertinente a commencé, sauf si elle a été prolongée conformément à l'article 8.6 des présents statuts; et
- les «Comptes Intérimaires de Classe A1» désigne les comptes intérimaires de la Société préparés en conformité avec la Loi pour le rachat et l'annulation de Actions A1, et les Comptes Intérimaires de Classe A2, les Comptes Intérimaires de Classe A3, les Comptes Intérimaires de Classe A4, les Comptes Intérimaires de Classe A5, les Comptes Intérimaires de Classe A6, les Comptes Intérimaires de Classe A7, les Comptes Intérimaires de Classe A8 et les Comptes Intérimaires de Classe A9 devront être interprétés en conséquence.

8.6 Au cas où une classe d'Actions A n'a pas été rachetée et annulée le dernier jour du troisième mois suivant le dernier jour de l'exercice social au cours duquel la Période de Classe pertinente a commencé, cette Période de Classe est prolongée et devra (i) commencer à la date suivant le dernier jour de la Période de Classe précédente et (ii) se terminer au dernier jour du troisième mois suivant le dernier jour de l'exercice social suivant (la «Nouvelle Date»). La même extension s'appliquera de nouveau si jusqu'à la Nouvelle Date, cette classe d'Actions A n'est pas rachetée. Les Périodes de Classes subséquentes seront adaptées en conséquence.

#### **Art. 9. Rachat des Actions B.**

9.1 Les Actions B sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. L'article 8.2 est applicable mutatis mutandis aux Actions B. Une fois rachetées par la Société, les Actions B seront annulées dans les plus brefs délais.

9.2 A la Date de Maturité, les Actions B seront rachetées (si elles ne sont pas cédées conformément à l'article 9.4), dans leur totalité uniquement, à la demande de la Société. Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, le rachat aura lieu conformément à la décision du conseil d'administration. Au moins trente (30) jours avant la date de rachat, une notification devra être envoyée par courrier électronique ou par une société de livraison express de renommée internationale, à chaque Actionnaire B, à sa dernière adresse connue dans le registre des actionnaires de la Société, notifiant cet Actionnaire du rachat, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, la procédure nécessaire pour soumettre les Actions B à la Société en vue du rachat et le calcul détaillé du prix de rachat, ainsi que toute information complémentaire pertinente.

Chaque porteur d'Actions B devra remettre le(s) éventuel(s) certificat(s) d'Actions B à la Société qu'il détient.

Lorsque le calcul du prix de rachat n'est pas accepté par les porteurs d'Actions B, le prix de rachat sera déterminé par un cabinet international d'audit de renom (l'«Expert»), agissant à la demande de la partie la plus diligente (porteurs d'Actions B ou conseil d'administration) ou, à défaut d'accord sur cette désignation, l'Expert doit être désigné par le président de la Cour d'Arrondissement de Luxembourg pour les questions commerciales dans le cadre d'une procédure de référé parmi les cabinets d'audit de réputation internationale opérant au Luxembourg.

L'Expert doit agir comme mandataire commun des parties. L'Expert doit calculer le prix de rachat conformément aux dispositions des statuts et de tout pacte entre les actionnaires qui pourrait exister de temps à autre.

L'Expert sera autorisé à accéder à tous les documents nécessaires pour la conduite de sa mission. L'Expert devra déterminer le prix de rachat après avoir accordé des audiences à toutes les parties intéressées dans les vingt (20) jours de sa nomination.

Le prix de rachat tel que déterminé par l'Expert sera définitif et obligatoire pour les porteurs d'Actions B et la Société.

Les frais et honoraires de l'Expert seront supportés par la Société.

9.3 Le prix de rachat des Actions B sera déterminé comme suit:

(i) si le rachat a lieu dans les 36 mois suivant la Date d'Emission, le prix de rachat dû aux Actionnaires B, calculé au pro rata du nombre des Actions B qu'ils détiennent, sera le suivant: (a) si le TRI est inférieur ou égal à 30%, un montant égal à la valeur nominale des Actions B, et (b) si le TRI est supérieur à 30%, un montant correspondant à 20% des Sommes Disponibles 1 moins toute somme reçue par les Actionnaires B en cette capacité conformément à tout pacte entre les actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autre, bien que ce montant ne puisse pas dépasser la valeur nominale des Actions B, augmentée du montant de toute prime d'émission détenue sur les Actions B et du Dividende Fixé;

(ii) si le rachat a lieu au cours du, ou après le 37<sup>ème</sup> mois suivant la Date d'Emission, le prix de rachat dû aux Actionnaires B, au pro rata du nombre des Actions B qu'ils détiennent, sera le suivant: (a) si le Multiple est inférieur ou égal à 2,5, un montant égal à la valeur nominale des Actions B, et (b) si le Multiple est supérieur à 2,5, un montant correspondant à 20% des Sommes Disponibles 2 moins toute somme reçue par les Actionnaires B en cette capacité conformément à tout pacte entre les actionnaires qui pourrait être conclue de temps à autre, bien que ce montant ne puisse pas dépasser la valeur nominale des Actions B, augmentée du montant de toute prime d'émission détenue sur les Actions B et du Dividende Fixé.

Nonobstant toute disposition contraire dans les statuts, le prix de rachat sera toujours limité au montant (i) de la valeur nominale des Actions B augmenté (ii) des sommes distribuables dont dispose la Société au moment du rachat et déterminé en conformité avec la Loi.

Aux fins du présent article:

"Affilié" a la signification telle que définie dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société;

"Cession" désigne le Transfert de l'ensemble des Titres de la Société et/ou des Filiales détenus directement ou indirectement par le Sponsor;

"Contrôle" a la signification telle que définie dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société;

"Date de Maturité" fait référence à la date de réalisation de la Cession;

"Date d'Emission" signifie le 20 octobre 2011;

"Décaissements" désigne (i) toutes les sommes versées par le Sponsor à la Société, ou à une société de son Groupe ou à Manco au titre de la souscription de Titres à la Date d'Emission, (ii) toutes autres sommes versées par le Sponsor pour souscrire à des Titres émis par la Société, une société de son Groupe ou de Manco après cette date ou au titre de toute avance consentie au Groupe ou à Manco à compter de cette date ou

(iii) toutes sommes versées par le Sponsor pour acquérir des Titres de la Société, d'une société de son Groupe ou de Manco, étant entendu que le Management Bridge Loan devra être exclu de cette définition;

"Dividende Fixé" est un montant distribuable aux Actionnaires B en cas de rachat des Actions B, dans les seules hypothèses prévues à cet article 9; il correspond à 5% par an (calculé jour par jour et sur base d'une année de 365 jours) de la valeur nominale des Actions B, augmentée du montant de toute prime d'émission détenue sur les Actions B moins tous les montants reçus par les Actionnaires B en cette capacité; au terme de chaque période de douze mois suivant la Date d'Emission, le montant du Dividende Fixé accumulé durant cette période sera ajouté au montant de la valeur nominale des Actions B, de la prime d'émission détenue sur les Actions B et du Dividende Fixé (diminué tel que décrit ci-dessus, comme cela peut être le cas) accumulé durant les précédentes périodes de douze mois et le total servira de base pour le calcul du Dividende Fixé pour la période de douze mois qui suit;

"Encaissements" désigne toutes les sommes reçues par le Sponsor(i) du Groupe ou Manco pour toute raison et, en particulier, à raison ou du fait de la détention des Titres de la Société souscrits ou achetés par le Sponsor, de toute société du Groupe et de Manco (dividendes, intérêts, réduction de capital, etc.) ou du remboursement de toute avance (y compris tout intérêt et toute rémunération éventuelle de cette avance) consentie par le Sponsor au Groupe ou à Manco ou (ii) en contrepartie du Transfert des Titres de la Société, d'une société de son Groupe ou de Manco détenues par le Sponsor ou de créances vis-à-vis du Groupe ou de Manco, étant précisé:

- les frais structurants jusqu'à EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) reçus par le Sponsor à la Date d'Emission et les frais de sortie prévu dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être mis en place de temps à autre et reçus par le Sponsor à la Date de Maturité seront exclus des Encaissements;

la part du Sponsor dans les coûts externes ou les dépenses raisonnablement engagées par les actionnaires en conformité avec toute convention qui pourraient être mise en place de temps à autre et liée à l'accomplissement de la Cession sera déduite

- Le Management Bridge Loan sera déduit des Encaissements.

"Obligations Fidji" désigne toute obligation non-convertible avec intérêt qui est émise à la Date d'Emission par la Société au bénéfice de FCI Asia Pte. Ltd et FCI France SA.;

"Filiale" signifie toute entité dont la Société en aura, directement ou indirectement, le Contrôle;

"Groupe" signifie la Société et ses Filiales

"Management Bridge Loan" désigne tout prêt à court terme des actionnaires consentis à la Société de temps à autre;

"Multiple" désigne le rapport entre les Encaissements et les Décaissements du Sponsor;

"Manco" désigne Congress FMM, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 15 rue du Louvre – 75001 Paris, enregistrée auprès du RCS Paris sous le numéro 535 115 257;

"Sommes Disponibles" désigne toutes les sommes reçus par les détenteurs de Valeurs mobilières de la Société (i) du groupe et Manco pour une raison quelconque et, en particulier, en raison de ou en relation avec le détention de titres dans la Société, de toute société du groupe et de Manco, souscrites ou achetées par les détenteurs de Valeurs mobilières de la Société et leurs Filiales (dividendes, intérêts, réductions de capital, etc.) accordés par les détenteurs de Valeurs mobilières de la Société et leurs Affiliés au groupe et à Manco; (ii) en contrepartie de la cession des titres de la Société, une société de son groupe et la Société des Cadres détenus par les détenteurs de valeurs mobilières de la Société et leurs sociétés affiliées ou des réclamations envers le Groupe et la Société des Cadres, étant entendu que:

- la structuration des frais jusqu'à EUR 3,000,000 (trois millions d'euros) reçus par le Sponsor à la Date de Maturité sera exclue des Sommes Disponibles;

- les coûts externes ou les dépenses raisonnablement engagées par les Détenteurs de titres en conformité avec tout pacte d'actionnaire qui serait mis en place de temps à autre et en relation avec l'achèvement de SSS sera déduit;

- le Management Bridge Loan, les Obligations Fidji et les Actions de classe B seront déduites des Sommes Disponibles;

"Sommes Disponibles 1" désigne la partie des Sommes Disponibles excédant la quote-part des Sommes Disponibles qui sont versées ou allouées aux Porteurs de titres de sorte que le TRI du Sponsor soit strictement supérieur à 30%;

"Sommes Disponibles 2" désigne la partie des Sommes Disponibles excédant la quote-part des Sommes Disponibles versées ou allouées aux Porteurs de titres de sorte que le Multiple du Sponsor soit strictement supérieur à 2,5;

"Sponsor" signifie le FCPR Astorg V représenté par sa société de gestion Astorg Partners;

"Titres"; désigne toute action ou autre titre émis ou devant émis par une société ou, plus généralement, à tous les autres droits donnant accès ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, immédiatement, ou dans le futur, avec ou sans exercice, préavis ou autre formalité par conversion, échange, remboursement, présentation d'un mandat ou par tout autre moyen, à l'attribution d'une valeur mobilière représentant ou donnant accès à une fraction du capital social, des bénéfices, de l'excédent de liquidation ou de droits de vote, y compris tous les droits préférentiels de souscription aux actions émises dans le cadre d'une augmentation de capital ou de valeurs mobilières émises ou attribuées à la suite d'une transformation, fusion, de scission, d'apport ou opération similaire (ou une partie des attributs de ces actions, titres ou droits de propriété); pour éviter le doute les Obligations Fidji ne sont pas incluses dans cette définition des Titres;

"Transfert" désigne le transfert de tout droit ou obligation, notamment dans le contexte du Transfert de Titres, (i) tous transferts, cession, transfert de propriété démembrée (e.g. jouissance, usufruit ou nue-propriété) [ou transfert en pleine propriété par quelque moyen juridique (en ce compris par voie d'échange, vente à réméré, apport en société, apport partiel d'actif, dation en paiement, scission, (ii) tout transfert à la suite d'un décès ou transfert en trust ou fiducie ou toutes autres opérations semblables, (iii) tout transfert à titre gratuit ou onéreux y compris lorsque le transfert est réalisé dans le cadre d'une vente aux enchères ordonnée par une juridiction ou lorsque le transfert de propriété est retardé, (iv) tout transfert qui résulte d'un apport avec ou sans démembrement (usufruit et nue-propriété), constitution de garantie, convention de croupier, rachat ou autre, (v) tout transfert avec ou sans bénéfice de l'usufruit, prêt, constitution de garantie à la suite d'un nantissement de Titres ou de la réalisation d'un nantissement sur les Titres ou la conclusion d'une convention de croupier, ainsi que (vi) toutes promesses de réalisation de telles opérations. Le verbe "Transférer" s'entendra de la même manière;

"TRI" désigne le taux de rendement interne du Sponsor qui sera calculé conformément aux dispositions pertinentes de tout pacte entre les actionnaires qui pourrait être mis en place de temps à autre.

9.4 Si, à la Date de Maturité, les Actions B ne sont pas rachetées par la Société mais cédées au Sponsor, à un Affilié ou à un tiers, le prix de cession des Actions B correspondra à leur prix de rachat tel que déterminé ci-dessus.

#### **Art. 10. Registre des actions - Transfert des actions.**

10.1 Il est tenu par la Société un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

10.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

10.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la Loi et des dispositions de tout pacte entre actionnaires de la Société, s'il y en a.

10.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

## C. Assemblée générale des actionnaires

### Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

### Art. 12. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

12.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande écrite. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

12.3 Les avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doivent contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et se fera par lettre recommandée et e-mail à l'adresse e-mail donnée à la Société envoyée huit (8) jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire.

12.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et s'ils renoncent à toutes les conditions de la convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

### Art. 13. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation, le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 15h. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

13.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration.

13.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

13.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

13.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des votes, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

13.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

13.7 Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la proposition de résolution ou (iii) exprimant une abstention sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

### Art. 14. Quorum et Vote.

14.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité des Actions A est présente ou représentée et sauf disposition contraire de la Loi ou des présents statuts, des résolutions des assemblées générales des actionnaires valablement convoquées ne nécessitent aucun autre quorum. Ces résolutions seront adoptées si approuvées par la majorité simple des votes valablement exprimés comprenant la majorité simple des votes des Actions A valablement exprimés. Les abstentions et votes nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des trois-quarts des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins

la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée, étant entendu qu'aucun actionnaire ne pourra s'opposer à une modification de ces statuts qui est conforme avec tout pacte d'actionnaires qui pourrait être adopté de temps à autre. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale pourra être convoquée selon les modalités prévues par la Loi et par les présents statuts, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital social représenté et à laquelle les résolutions seront adoptées à une majorité d'au moins trois-quarts des votes valablement exprimés. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

**Art. 16. Changement de nationalité.** Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société autrement que par le consentement unanime des actionnaires.

**Art. 17. Report de l'assemblée générale des actionnaires.** Le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires jusqu'à quatre (4) semaines. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires, toute décision déjà adoptée sera annulée.

**Art. 18. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

18.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

## D. Le conseil d'administration

**Art. 19. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.**

19.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être actionnaires, et composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, si la Société est formée par un actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans ce cas et dans la mesure applicable et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

19.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Gestion journalière.**

20.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, représentant ou autre agent, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Leur désignation, les conditions de leur révocation et l'étendue de leurs pouvoirs sont déterminés par une résolution du conseil d'administration.

20.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

**Art. 21. Election, Révocation des administrateurs et Terme du mandat.**

21.1 Les administrateurs seront élus d'une liste de candidats proposés par les détenteurs d'Actions A, cette liste étant établie par un vote à la majorité simple des détenteurs d'actions A en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaire qui pourrait être mis en place de temps à autre. L'assemblée générale des actionnaires élit les administrateurs et détermine leurs émoluments et la durée de leur mandat.

21.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur peut être réélu pour des périodes successives.

21.3 Les administrateurs sont élus par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale, en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaire qui pourrait être mis en place de temps à autre.

21.4 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées, en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaire qui pourrait être mis en place de temps à autre.

21.5 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent que si, dans le même temps, il lui désigne un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

## **Art. 22. Vacance d'un poste d'administrateur.**

22.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement, et pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat initial de l'administrateur remplacé, comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

22.2 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Art. 23. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

23.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social sauf s'il en est disposé autrement dans l'avis de convocation.

23.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours calendriers avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Aucune convocation préalable n'est requise pour une réunion du conseil d'administration devant se tenir à un lieu et à un moment déterminé dans une précédente résolution du conseil d'administration.

23.3 Aucun avis de convocation préalable n'est requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et ont renoncé aux formalités de convocation, ou dans le cas de décisions écrites signées et approuvées par tous les membres du conseil d'administration.

## **Art. 24. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

24.1 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil d'administration et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

24.2 Le président du conseil d'administration préside à toute les assemblées d'actionnaires et à toute réunion du conseil d'administration mais en son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à la réunion.

24.3 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie de la désignation étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

24.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et la réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

24.5 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

24.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président du conseil a une voix prépondérante.

24.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

24.8 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation, par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'ensemble faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

## **Art. 25. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.**

25.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, ce dernier signera ces documents.



25.2 Les décisions de l'administrateur unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par l'administrateur unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par l'administrateur unique.

#### **Art. 26. Rapports avec les tiers.**

26.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) administrateurs et/ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, la Société sera engagée par sa seule signature.

26.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 27. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.**

27.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

27.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

27.3 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

27.4 Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

27.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires**

**Art. 28. Exercice social.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 29. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

29.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan financier et le compte de résultats conformément à la Loi.

29.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

29.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

29.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

29.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

29.6 Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera la manière dont le restant du bénéfice annuel net sera utilisé dans le respect des obligations légales et statutaires. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés déciderait de distribuer des dividendes, les distributions se feront dans l'ordre suivant:

- (a) En premier lieu, (i) chaque Action A9 recevra un montant correspondant à 0,05% de sa valeur nominale, puis (ii) chaque Action A8 recevra un montant correspondant à 0,1% de sa valeur nominale, puis (iii) chaque Action A7 recevra un montant correspondant à 0,15% de sa valeur nominale, puis (iv) chaque Action A6 recevra un montant correspondant à 0,2% de sa valeur nominale, puis (v) chaque Action A5 recevra un montant correspondant à 0,25% de sa valeur nominale, puis (vi) chaque Action A4 recevra un montant correspondant à 0,3% de sa valeur nominale, puis (vii) chaque Action A3 recevra un montant correspondant à 0,35% de sa valeur nominale, puis (viii) chaque Action A2 recevra un montant correspondant à 0,4% de sa valeur nominale, puis (ix) chaque Action A1 recevra un montant correspondant à 0,45% de sa valeur nominale, puis (x) chaque Actions B se verra distribuer un montant correspondant à 5% de sa valeur nominale; et

(b) En deuxième lieu, (i) les détenteurs des Actions A recevront au prorata le Montant Disponible restant; et (ii) si (x) une distribution a lieu dans les 36 mois après la Date d'Emission et si le TRI est supérieur à 30%, ou (y) si une distribution a lieu à partir du 37<sup>ème</sup> mois après la Date d'Emission et que le Multiple est supérieur à 2,5 détenteurs d'Actions B recevront un montant déterminé conformément à l'article 9.3 (i) ou 9.3 (ii) comme cela peut être le cas en l'occurrence.

Pour les calculs mentionnés dans cette présente clause 29.6 (b), le TRI et les Multiples seront calculés à compter de la date d'une telle distribution.

#### **Art. 30. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

30.1 Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des dispositions de la Loi.

30.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions de la Loi et en conformité avec les stipulations de ces statuts.

30.3 Toute prime d'émission sera, en cas de remboursement, exclusivement payée au prorata aux actionnaires détenant la catégorie d'Actions A avec le numéro le plus élevé, après paiement d'un montant déterminé en conformité avec l'article 29.6 (a) aux détenteurs des autres Actions A.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 31. Liquidation.**

31.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

31.2 Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires de manière telle que (i) les Actions B se voient distribuer un montant correspondant à leur prix de rachat tel que déterminé en vertu de l'article 9 et (ii) que les sommes restantes soient distribuées aux Actions A au pro rata.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 32. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les précédents statuts les parties se réfèrent à la Loi. En cas de conflit entre les stipulations de ces statuts et les stipulations de tout pacte d'actionnaires, s'il y en a, les stipulations du pacte d'actionnaires prévaudront entre les parties et dans la mesure permise par la loi.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à sept mille deux cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais sera prépondérant.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GUDMANSSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. LAC/2011/46480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147982/1371.

(110171805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

#### **Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Subsidiary Holding Company S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149916/11.

(110174128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Interoute Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.820.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 août 2011*

En date du 26 Aout 2011, l'Associé Unique de Interoute Holdings S. à r. l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Yasser ZEINELDIN en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 mai 2011;
- De nommer Monsieur Nikhil PATIL, né le 15 juin 1975 à Pune (India), résidant professionnellement au Berkeley Square House, 2<sup>nd</sup> floor, Berkeley Square, London W1J6BD, en tant que gérant de la société avec effet au 27 mai 2011, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28-10-2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011149917/17.

(110174525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**ICG Minority Partners 2008 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.971.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG Minority Partners 2008 S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2011149920/11.

(110174689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**ICG Minority Partners 2008 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.971.

—  
*Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique tenue en date du en date du 3 novembre 2011*

Il a été décidé d'accepter:

- De renouveler le mandat de Deloitte S.A., Commissaire aux comptes, pour un durée de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 03/11/2011.

ICG Minority Partners 2008 S.A.

Référence de publication: 2011149921/13.

(110174690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**IHM Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 148.517.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011149922/13.

(110174234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Ijoint Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 68.127.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 2 novembre 2011 à Luxembourg.*

La société Alexander J. Davies Sàrl ayant présentée sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl, demeurant professionnellement au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2014.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2011149923/16.

(110174392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Immobilière Arenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 39.970.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 a décidé d'accepter les démissions des administrateurs Joseph Collaro et Brigitte Stumm et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2011149924/13.

(110174591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Industrial Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 124.930.

—  
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011149925/13.

(110174329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.670.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom exact de l'associé unique ING Real Estate PFCE Management Limited, détenteur de 1.670 parts sociales est ING Property Fund Central Europe LP

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ING PFCE Top Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2011149926/12.

(110174272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Inovatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011149927/13.

(110174244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat (Luxembourg) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149928/11.

(110174148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Intelsat Global Subsidiary S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Global Subsidiary S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149929/11.

(110174155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149930/11.

(110174154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Intelsat Intermediate Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Intermediate Holding Company S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149931/11.

(110174133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Jackson Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149932/11.

(110174144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Operations S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149933/11.

(110174124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Intelsat Phoenix Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat Phoenix Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011149934/11.

(110174130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**International Courtage Invest S.E., Société Européenne.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.629.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011149936/15.

(110174358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Intercom Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour INTERCOM SERVICES S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2011149935/12.

(110174520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**IPMC International Participation and Management Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 64.805.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour IPMC S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2011149939/12.

(110174524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**ITT Remainco Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.025,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 159.519.

*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 28 octobre 2011*

L'associé unique prend note de la démission de Keith S. Richey, Samir Patel, Ian Clinton et Marc Schintgen comme gérants de la Société. L'associé unique décide de porter le nombre de gérants à quatre et de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée, avec effet au 30 octobre 2011:

Colleen Ostrowski, Vice-Président et Trésorier, demeurant à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique

Tazewell Rowe, Trésorier Assistant, demeurant à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique

Marjoleine van Oort, employée privée, demeurant à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Cet extrait remplace le premier extrait de la même date (numéro dépôt L110172957).

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pour extrait conforme  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011149940/21.

(110174704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.735.000,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 160.054.

*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 28 octobre 2011*

L'associé unique prend note de la démission de Keith S. Richey, Samir Patel, Ian Clinton et Marc Schintgen comme gérants de la Société. L'associé unique décide de porter le nombre de gérants à quatre et de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée, avec effet au 30 octobre 2011:

Colleen Ostrowski, Vice-Président et Trésorier, demeurant à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique

Tazewell Rowe, Trésorier Assistant, demeurant à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats-Unis d'Amérique

Marjoleine van Oort, employée privée, demeurant à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Cet extrait remplace le premier extrait de la même date (numéro dépôt L11072958).

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011149941/21.

(110174450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Jack RIBEIRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 151.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2011149944/11.

(110174319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Jabz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 99.558.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour JABZ S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2011149946/12.

(110174526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Jade Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 28.507.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour JADE SOPARFI SARL*

*Signature*

Référence de publication: 2011149947/12.

(110174534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**JR Europe Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 63.968.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149949/10.

(110174391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**K-FÉE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 151.547.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. François  
Gérant Administratif

Référence de publication: 2011149950/11.

(110174178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Kontz Automotive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.755.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149951/10.

(110174510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**KNL, Société Anonyme.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 44.280.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25.10.11*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Suite au décès de, Monsieur David CHARLES, administrateur, l'assemblée nomme en son remplacement:

Monsieur Kris THIELEMANS, né le 18 mai 1977 à Vilvoorde, demeurant à 21, Winhof à B-1730 MOLLEM au poste d'administrateur

- L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

S. Ghinolfi / K. Thielemans / J.-L. Louis.

Référence de publication: 2011149953/15.

(110174617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**KNL, Société Anonyme.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 44.280.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25.10.2011*

Les administrateurs ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Suite au décès de Monsieur David CHARLES, administrateur délégué, est nommé en son remplacement, Madame Sandra GHINOLFI, née à Anderlecht (B) le 14 janvier 1967, demeurant à 1, Im Dahl à L-9759 KNAPHOSCHEID, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2017.

S. Ghinolfi / K. Thielemans / B. Oberli.

Référence de publication: 2011149954/14.

(110174617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Karà Communications Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Frisange, 33, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.281.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149952/9.

(110174837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**Malbec Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.284.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on 25<sup>th</sup> October,

Before us, Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Barclays Bank PLC, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom and being registered in England and Wales under number 1026167.

Hereby represented by Mr Christian Dohmen, lawyer, residing in 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of proxy established on 24 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Malbec Investments S.à r.l."

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in, retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its shareholders, its subsidiaries or other subsidiaries of its shareholders. In particular, but without prejudice to the foregoing limitations, the Company is authorised to (i) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its shareholders, its subsidiaries or other subsidiaries of its shareholders and (ii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets.

4.8 The Company may borrow in any form, except by way of a public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions.

4.9 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.10. The Company shall not carry out any activity regulated by the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, or any activity requiring a business license from the Ministry of Middle Class Affairs or any other regulated activity.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares**

### **Art. 6. Corporate Capital.**

6.1 The share capital is represented by shares (the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at twenty thousand Euro (EUR20,000) divided into twenty thousand (20,000) Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR1).

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all the Shares are entitled to distributions pro rata their shareholding.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve.

### **Art. 7. Shares, transfer and Redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Company may, without any need for consent by the shareholder(s), repurchase (but not cancel) its own Shares by decisions of the board of managers subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

7.5 The holder(s) of Shares may request redemption of their Shares by delivery to the Company of a notice which shall specify the date of effective redemption of the Shares, the number of Shares to be repurchased, and containing a share repurchase agreement for the purpose of effecting the repurchase in accordance with Luxembourg law. Such notice shall be sent to the Company no less than one (1) day, other than a Saturday or a Sunday, on which banks are open for general business in London and Luxembourg, before the date of effective redemption. The board of managers shall redeem such Shares subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

7.6 Each Share shall be redeemed at its nominal value increased by any Share premium paid on such Share.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### **Art. 9. Rights of shareholders.**

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

#### **Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The Company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Powers of the management.**

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 13. Delegation of powers – Liability.**

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management (“gestion journalière”) of the Company to one (1) or more managers, who will be called “Director(s)”.

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article 13 (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

##### **Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.**

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital. However, decisions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies' Law.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January of one year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

15.2 The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time.

##### **Art. 16. Annual statutory accounts.**

16.1 Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the board of managers will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

##### **Art. 17. Distributions.**

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

##### **Art. 18. Interim Dividend.**

18.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

**Art. 19 Auditor.** The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

## Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

20.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

20.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata.

**Art. 21. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, Barclays Bank PLC declares to subscribe the entire share capital as follows:

Class of shares	Number of Shares	Aggregate Share Premium (EUR)	Aggregate Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Shares .....	0,000	0	20,000	100%
TOTAL .....	0,000	0	20,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty thousand Euro (EUR20,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Valuation and costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.500,-

### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following managers for an undetermined period:

a. Mr. Jean-Guibert Mahy, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Mr. Gregor McMillan, born on 4 April 1970 in London, United Kingdom, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Mr. Manfred Zisselsberger, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, Germany, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

d. Mr. David Widart, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, Belgium, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. The appointment as auditor of the Company, for a period expiring after the shareholder's annual general meeting approving the Company's accounts of the first financial year, of PricewaterhouseCoopers, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.65477.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre,

Par devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand Duché du Luxembourg.

A COMPARU

Barclays Bank PLC, une société de droit anglais, ayant son siège social à 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume - Uni, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 1026167.

Ici représentée par M. Christian Dohmen, demeurant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 24 octobre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare former:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "Malbec Investments S.à r.l."

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et des obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, partenariats, corps gouvernementaux, "trusts" ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres, de titres, obligations, titres obligataires (debentures), billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris produits dérivés) de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêts ou de garanties à des filiales ou à des entités affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel les sociétés affiliées ont des intérêts directs ou indirects), et (ii) des contreparties professionnelles et sociétés du groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination de clients particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, sociétés du groupe ou filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel les sociétés affiliées ont des intérêts directs ou indirects), contreparties professionnelles et sociétés du groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations de sa société mère, ou les obligations et exposition de toute société du groupe ou de toute entité affiliée.

4.6 La Société peut prendre part à des contrats de vente à terme (forward sale agreements), et notamment des contrats à terme prépayés (prepaid forward agreement).

4.7 La Société peut apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses associés, à ses filiales ou à d'autres filiales de ses associés. Sous réserve de ce qui précède, la Société pourra, en particulier (i) prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris en accordant des prêts, ou par l'acquisition, l'achat, la souscription ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses associés, ses filiales ou d'autres filiales de ses associés et (ii) de nantir, hypothéquer ou octroyer des sûretés sur ses actifs.

4.8 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exclusion d'offres publiques de titres). La Société peut cependant émettre par offre privée des certificats (notes), obligations (bonds) et titres obligataires (debentures) et notamment toutes sortes d'obligations nominatives (debt securities in registered form) et sujettes à des restrictions de transfert.

4.9 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

4.10 La Société ne pourra exercer aucune activité réglementée par la loi du 5 Avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou toute activité requérant une autorisation du Ministère des Classes Moyennes ou toutes autres activités réglementées.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat de Parts Sociales**

### **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est constitué de parts sociales (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que fixés par les présents Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (EUR20.000,-), divisé en vingt mille (20,000) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR1-).

6.3 Sauf décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, du conseil de gérance en son absolue discrétion, déclarant l'attribution d'un dividende, toutes les Parts Sociales donnent droit à une distribution calculée au pro rata des Parts Sociales détenues.

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales, perçus lors de l'émission des Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour la distribution de dividendes en cas de réduction du capital social, le rachat de ses propres Parts Sociales, de liquidation ou toute autre transaction donnant lieu d'une quelconque façon au remboursement d'une prime d'émission ou réserve.

### **Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant pas être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés trouvent application.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut, sans que le consentement du ou des associé(s) soit nécessaire, procéder au rachat (mais non à l'annulation) de ses propres Parts Sociales par décision du conseil de gérance, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

7.5 Le porteur des Parts Sociales peut demander le rachat de leurs Parts Sociales en envoyant à la Société une notice qui devra spécifier la date effective de rachat des Parts Sociales, le nombre des Parts Sociales devant être rachetées, et contenant un contrat de rachat de Parts Sociales dans le but d'effectuer le rachat conformément à la loi luxembourgeoise. Cette notice devra être envoyée à la Société au plus tard un (1) jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, où les banques sont ouvertes pour les affaires courantes à Londres et à Luxembourg, avant la date effective du rachat. Le conseil de gérance devra rembourser ces Parts Sociales sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

7.6 Chaque Part Sociale devra être remboursée à sa valeur nominale augmentée de chaque prime d'émission payée pour cette Part Sociale.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, la suspension des droits civiques, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### **Art. 9. Droits des associés.**

9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Gérance**

### **Art. 10. Composition du Conseil de gérance.**

10.1 La société est gérée par au minimum trois (3) gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, qui n'ont pas nécessairement le statut d'associé, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation.



10.3 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent pourvoir provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de cette décision lors de sa plus prochaine réunion.

#### **Art. 11. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance.**

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être délibérée par le conseil de gérance à moins que celui-ci ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout autre gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par coursier, courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion, et y annexera une copie de tout document sur lequel le conseil aura à délibérer.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement prises si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion, étant entendu que seul le gérant qui participe par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable depuis Luxembourg sera comptabilisé pour les besoins du quorum comme un membre physiquement présent au Luxembourg.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et conservés au siège social de la société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et effectives au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués à l'assemblée générale des associés, ou par la loi, ou les présents Statuts, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le Conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.**

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui seront appelés "Directeur(s)."

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.3 Sauf décisions spéciales du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toutes les affaires liées à la gestion journalière de la Société, laquelle est engagée par la signature d'un (1) seul Directeur, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

13.4 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Un gérant est un simple mandataire de la société et n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution sera valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution. Cependant, les décisions de modification des Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital sociale de la Société, et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation**

##### **Art. 15. Exercice Social.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier d'une année et se termine le trente et unième jour de décembre de la même année.

15.2 Le ou les associés de la Société peuvent abrégier le délai de l'exercice social à tout moment.

##### **Art. 16. Comptes sociaux annuels.**

16.1 Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établit un bilan(i) comprenant un inventaire des actifs mobiliers et immobiliers et de toutes les dettes de, ou vis-à-vis de, la Société et (ii) accompagné d'une annexe synthétisant tous les engagements de la société, ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 Au même moment, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

##### **Art. 17. Distributions.**

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

##### **Art. 18. Dividende intérimaire.**

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de 3 semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

**Art. 19 Réviseur d'entreprise.** L'audit des comptes annuels de la Société peut être confié, à la discrétion du ou des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseurs. Auquel cas, le ou les réviseur(s) devront être désignés par l'assemblée générale

des associés, qui devra déterminer leur nombre, rémunération et les termes de leurs mandats. Le ou les réviseurs sont rééligibles.

#### **Art. 20. Liquidation.**

20.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas nécessairement le statut d'associé de la Société, et qui sont désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

20.2 Le ou les liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

20.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés, le cas échéant) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés au pro rata.

**Art. 21. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Les Statuts ayant ainsi été établis, Barclays Bank PLC ; déclare souscrire l'ensemble du capital social comme suit:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts Sociales	Prime d'émission globale (EUR)	Montants souscrits (EUR)	% de capital social
Parts Sociales . . . . .	20.000	0.-	20.000.-	100%
TOTAL . . . . .	20.000	0.-	20.000.-	100%

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par versement en espèces, de sorte que le montant de vingt mille euros (EUR20.000) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

#### *Estimation des coûts*

Le montant des frais, honoraires, rémunérations et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-

#### *Résolutions de l'associé unique*

4. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les gérants suivants:

a. Mr. Jean-Guibert Mahy, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant professionnellement à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Mr. Gregor McMillan, né le 4 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement, à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Mr. Manfred Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, Allemagne, résidant professionnellement à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

d. Mr. David Widart, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, Belgique, résidant professionnellement à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. La Société aura son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

6. La désignation comme réviseur de la Société, pour une période expirant après l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société du premier exercice social, de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65477.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Capellen, à la date indiquée au début du présent acte.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. DOHMAN, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 25 octobre 2011. Relation: CAP/2011/4130. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148244/540.

(110172388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Melange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5832 Fentange, 26A, op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 146.584.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150015/9.

(110174247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150016/9.

(110174794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Milk and Soy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 62, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.694.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011150017/10.

(110174081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Mineral Equipments and Engineering, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 36.744.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150018/10.

(110174375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Marsh Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.284.

---

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 a décidé d'accepter les démissions des administrateurs Joseph Collaro et Brigitte Stumm et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2011150012/13.

(110174598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Master's Lodge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.537.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150013/10.

(110174508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Material Economy & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 96.689.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150014/10.

(110174616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Minit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 109.893.

---

Les points suivants résultent des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 12 octobre 2011 à 13h30.

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer Donna Monks De Quick, résidant à Nutley Manor, Nutley, Basingstoke, HANTS RG25 2HL, United Kingdom, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 12 octobre 2011, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra à 2017.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de renouveler les mandats suivants:

- Le mandat de Howard Dyer, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Richard Meyers, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Thomas Scrope, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Josep Fortuny, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Anne-Marie Costet, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Louise Benjamin, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Axel Rust, administrateur, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de Confide, commissaire aux comptes, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017.

Confide informe la Société que Confide est devenue une succursale de la société Cinq Pinède Sarl et donc son nouveau numéro RC est B 117.576.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150019/33.

(110174075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**PP-Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9772 Tratten, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 160.346.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck, versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "PP-Management S.A.", (Matrikel 2011 22 08 578), mit Sitz in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 160.346, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1477 vom 5. Juli 2011.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Posch, geboren zu Malmedy (Belgien) am 29. April 1974 (Matrikel 1974 04 29 097), wohnhaft zu L-9749 Fischbach (Clerf), 11, Giallewee. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid nach L-9772 Tratten, Haus 17, und in diesem Sinne wird Artikel 2, § 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wintger".

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Einzigter Beschluss.*

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid nach L-9772 Tratten, Haus 17 zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 2 §1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. §1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wintger".

*Kosten.*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 650,00 €.

*Erklärung*

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick POSCH, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2011. Relation: DIE/2011/10019. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 27. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011148328/56.

(110172093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Mondimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 139.082.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150020/10.

(110174557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Move-In Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 155.759.

---

Il résulte d'une décision collective ordinaire du 3 novembre 2011 que Monsieur Laurent Donckel, gérant technique démissionnaire, est remplacé par Monsieur Jean-Paul Marc, demeurant à 5, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 novembre 2011.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2011150021/12.

(110174750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Grossbötzl, Hemker und Flaskamp Beteiligungs S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.767.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149899/10.

(110174267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**Tar Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.322.

---

L'an deux mille onze.

Le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf,

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires de la société anonyme TAR IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.322,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 984 du 21 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 642 du 5 avril 2011.

Laquelle comparante a exposé au notaire ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2010, les actionnaires de la société TAR IMMOBILIERE S.A. avaient décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 1.669.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant d'UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (€ 1.700.000.-) par l'émission de seize mille six cent

quatre-vingt-dix (16.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Que les seize mille six cent quatre-vingt-dix (16.690) actions nouvelles avaient été souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social et avaient été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 669.000.-) moyennant paiement en espèces sur un compte bancaire de la société TAR IMMOBILIERE S.A., et

- jusqu'à concurrence du montant d'UN MILLION EUROS (€ 1.000.000.-) moyennant renonciation à leur créance certaine, liquide et exigible envers la société par la conversion en capital de ladite créance;

Or il s'agirait par la suite que l'augmentation de capital aurait dû se faire comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (€ 360.000.-) moyennant paiement en espèces sur un compte bancaire de la société TAR IMMOBILIERE S.A., et

- jusqu'à concurrence du montant d'UN MILLION TROIS CENT NEUF MILLE EUROS (€ 1.309.000.-) moyennant renonciation à leur créance certaine, liquide et exigible envers la société par la conversion en capital de ladite créance;

La comparante prie le notaire de redresser cette erreur matérielle, avec effet rétroactif au 29 décembre 2010, et remet entre ses mains le rapport modifié du réviseur d'entreprises, Monsieur Raphael LOSCHETTER de la société FI-DEWA Audit S.A., dont les conclusions ont la teneur suivante:

*Conclusion:*

«On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 1,309,000 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 13,090 new shares of TAR IMMOBILIERE S.A. to be issued at a nominal price of EUR 100 each.»

Ce document, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1838. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148442/57.

(110172475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Guisan S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.372.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 02 novembre 2011 a décidé d'accepter les démissions des administrateurs Joseph Collaro et Brigitte Stumm et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2011.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2011149901/13.

(110174104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.